COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DÉCEMBRE 2025

Le onze décembre deux mille vingt-cinq à 18h30, les membres du Conseil Municipal de SAINT MEDARD DE GUIZIERES, dûment convoqués le 04 décembre 2025 en séance ordinaire, se sont réunis dans la salle de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Roland ROUSSEAU, doyen du conseil municipal puis de Madame Mireille CONTE JAUBERT, après son élection en qualité de Maire.

PRESENTS : Mme Mireille **CONTE JAUBERT**, M. Stéphane **CATALAN**, Mme Stéphanie **LE MERDY**, M. Didier **FEYRI**, Mme Valérie **JARRY**, M. Gilles **MAGARDEAU,** Mme Florence **PRÉVÔT**, M. Christian **JAUBERT,** Mme Aurore **BAILLOUX,** M. Ludovic **VIOLEAU,** Mme Christiane **LAFON,** Mme Coralie **FAURIE,** M. Franck **OBERG,** Mme Nicole **VIZCAINO,** M. Jérôme **ROBERTEAU,** Mme Camille **ARNAUD VALENTE DE MATOS,** M. Roland **ROUSSEAU,**

ABSENTS : - Mme Aline **MARIE VASSEUR** (*procuration donnée à Mme Camille **ARNAUD VALENTE DE MATOS***) - M. Thomas **PETRAULT.**

ORDRE DU JOUR :

1- Élection du Maire.
2- Détermination du nombre d'Adjoint au Maire.
3- Election des Adjoints au Maire.

Madame Stéphanie **LE MERDY**, ouvre la séance et donne la présidence à Monsieur Roland ROUSSEAU, doyen de la séance et précise que la séance sera enregistrée.

Monsieur Roland ROUSSEAU, doyen de la séance, prend la présidence, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Est élue secrétaire de séance Madame Stéphanie LE MERDY.

Propose de passer à l'élection du Maire.

1- ÉLECTION DU MAIRE :

Monsieur ROUSSEAU, Président de la séance, rappelle les modalités du vote pour l'élection du Maire. Conformément et en application des articles L.2122-4 et L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

Un bureau de vote est constitué – M. Stéphane CATALAN, Président, MM. Christian JAUBERT et Didier FEYRI, assesseurs et Mme LE MERDY, secrétaire.

Monsieur Rousseau demande s'il y a des candidatures : Mme CONTE JAUBERT et M. ROBERTEAU se portent candidats.

Il est procédé au vote :

Délibération n° 101 – 2025 - ÉLECTION DU MAIRE

- Vu la démission de Monsieur Stéphane CATALAN acceptée par le Préfet de la Gironde ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-7 ;
- Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
- Considérant que si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Monsieur Roland ROUSSEAU, Président, rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du Maire.

Après un appel de candidatures,
Madame Mireille CONTE JAUBERT et Monsieur Jérôme ROBERTEAU sont candidats à la fonction de Maire de la Commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES :

Un bureau est constitué, composé de
- Président – Monsieur Stéphane CATALAN
- Assesseurs – MM. Christian JAUBERT et Didier FEYRI
- Secrétaire – Madame Stéphanie LE MERDY

Il est procédé au vote

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

Résultat du vote : Madame Mireille CONTE JAUBERT, 14 Voix.
Monsieur Jérôme ROBERTEAU, 4 voix.

Madame **Mireille CONTE JAUBERT** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES et a été immédiatement installée.

Madame Mireille CONTE JAUBERT, Maire, prend la présidence de l'assemblée et remercie Monsieur ROUSSEAU.

Avant de poursuivre, elle souhaite présenter tous ses remerciements à Stéphane CATALAN qui d'une part a tenu parole en démissionnant à la fin de son mandat de Sénatrice de la Gironde et d'autre part car, il a œuvré, avec mérite et dévouement pendant ces 10 derniers mois, sa mission est accomplie avec succès.
Elle précise par ailleurs qu'il a assumé sa fonction et n'a pas été « un homme de paille ». Il a su gérer, répondre aux attentes de chacun et prendre toutes les décisions utiles pour la commune.
Elle tient aussi à remercier, les élus et les agents municipaux.

Monsieur CATALAN remercie Madame CONTE JAUBERT et précise avoir accompli sa mission avec cœur et engagement et rend hommage à son papa. Il précise que la fonction de Maire nécessite une disponibilité et un énergie débordante.
Il remercie les élus pour leur confiance et les divers échanges.
Il indique que Madame CONTE JAUBERT, malgré ses nombreuses tâches et missions au Sénat a toujours répondu présente et l'a toujours épaulé lorsqu'il en a eu besoin.

2- DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE :

Madame le Maire, indique qu'il convient à présent de déterminer le nombre d'adjoints au Maire, et précise que le nombre d'adjoints ne peut être supérieur à 30% de l'effectif légal du conseil municipal soit 5 adjoints.

Délibération n° 102 – 2025 : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE.

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-1 et L2122-2 ;

- Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre des Adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
- Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de cinq Adjoints au Maire,

après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés décide : 18 votes – 18 Pour :

- de créer cinq postes d'Adjoints au Maire.

3- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE :

Madame le Maire rappelle les modalités du vote pour l'élection des Adjoints au Maire :
Les listes doivent être composées alternativement d'un candidat de chaque sexe et être présentée dans l'ordre de nomination (1er -2ème ...adjoint).
L'élection de la liste des adjoints se déroule au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage. Si après deux tours de scrutin, il n'y a pas de majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Deux listes sont déposées :
Liste 1 menée par Monsieur Stéphane CATALAN

- Monsieur Stéphane CATALAN
- Madame Stéphanie LE MERDY
- Monsieur Didier FEYRI
- Madame Valérie JARRY
- Monsieur Gilles MAGARDEAU

Liste 2 menée par Monsieur Roland ROUSSEAU

- Monsieur Roland ROUSSEAU
- Madame Aline MARIE VASSEUR
- Monsieur Jérôme ROBERTEAU
- Madame Camille ARNAUD VALENTE DE MASOS

Un bureau de vote est constitué – M. Stéphane CATALAN, Président, MM. Christian JAUBERT et Didier FEYRI, assesseurs et Mme LE MERDY, secrétaire.

Délibération n° 103 – 2025- ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Le Conseil Municipal,

- Vu l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales qui dispose :
- « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.
- Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.
- Vu la délibération n° 102-2025 du 11 décembre 2025 relative à la détermination du nombre des adjoints, qui fixe à 5 le nombre d'Adjoints au Maire.

Procède à l'élection des Adjoints au Maire de la commune de SAINT MEDARD DE GUIZIERES.

- scrutin de liste et à la majorité absolue.

Listes présentées : **Liste 1** menée par M. Stéphane CATALAN :

- Monsieur Stéphane CATALAN
- Madame Stéphanie LE MERDY

- Monsieur Didier FEYRI
- Madame Valérie JARRY
- Monsieur Gilles MAGARDEAU

Liste 2 menée par Monsieur Roland ROUSSEAU
- Monsieur Roland ROUSSEAU
- Madame Aline MARIE VASSEUR
- Monsieur Jérôme ROBERTEAU
- Madame Camille ARNAUD VALENTE DE MASOS

Un bureau est constitué, composé de
- Président – Monsieur Stéphane CATALAN
- Assesseurs – Monsieur Christian JAUBERT et Monsieur Didier FEYRI
- Secrétaire – Madame Stéphanie LE MERDY

Premier tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants :	18
Nombre de suffrages nuls	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	18
Majorité absolue	10

Résultat du vote : Liste 1 menée par Stéphane CATALAN, 14 Voix.
Liste 2 menée par Roland ROUSSEAU, 4 Voix.

Sont élus et proclamés Adjoints au Maire :
- **Monsieur Stéphane CATALAN, 1er adjoint**
- **Madame Stéphanie LE MERDY, 2ème adjoint**
- **Monsieur Didier FEYRI, 3ème adjoint**
- **Madame Valérie JARRY, 4ème adjoint**
- **Monsieur Gilles MAGARDEAU, 5ème adjoint**

4- QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur MAGARDEAU : fait état de la coupure d'électricité de ce jour : Il s'agit d'un problème sur une ligne à haute tension qui a impacté plusieurs communes.

Monsieur JAUBERT : une ruche a été envahie par une bactérie, toutes les abeilles ont été décimées.

Madame JARRY : il y a eu beaucoup de monde et un temps agréable lors du marché de Noël. Les exposants ont été très contents.

Madame BAILLOUX : les colis de Noël pour les personnes âgées sont prêts et seront distribués la semaine prochaine. Elle rappelle que le repas aura lieu le 21 décembre et remercie toutes les personnes qui ont participé, Coralie, Valérie, Gilles et toutes les bénévoles du CCAS.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Procès-verbal approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés, en séance du conseil municipal du 18 décembre 2025.
Publié le - 5 FEV. 2026

Le Maire,
Mireille CONTE JAUBERT

MAIRIE de St-MÉDARD-de-GUIZIÈRES Gironde

La secrétaire de séance,
Stéphanie LE MERDY